

J'arrive maintenant à la pratique. Il appartiendra à chaque Conférence de se rendre compte, par visites ou par enquêtes, des besoins divers des pauvres de sa paroisse et d'y apporter toute l'assistance possible.

Dans les mois qui vont suivre, les réunions devront, probablement, être plus fréquentes qu'en temps ordinaire. Les membres, je n'en doute pas, s'y rendront avec empressement. A quelle oeuvre plus noble et plus méritoire pourraient-ils consacrer leurs loisirs ?

Mais d'où viendront les ressources suffisantes pour subvenir à toutes les nécessités ? Des membres d'abord, qui se rappelleront que Notre-Seigneur regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait aux malheureux; des personnes charitables qui voudront coopérer, selon leurs moyens, à une oeuvre si belle; puis des fonds qui pourraient être versés entre les mains du conseil central de la société et distribués par lui aux diverses Conférences.

Si cela ne suffit pas, je permets que pendant tout l'hiver, les collectes du dimanche aux offices de l'église, à l'exception de celles qui sont prescrites pour des fins spéciales, soient faites en faveur des pauvres de la paroisse et remises intégralement à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

J'irai même plus loin. J'autorise toute contribution que les fabriques décideront de souscrire aux Conférences paroissiales.

Grâce à ces moyens, la bonne Providence aidant, nos pauvres seront, je l'espère, convenablement secourus.

Au devoir de l'aumône s'ajoute pour nous le devoir plus impérieux que jamais de la prière, et de la prière publique.